

Motion relative à la demande d'accès au Fonds National de Solidarité et de Péréquation des Chambres d'Agriculture (F.N.S.P)

La Chambre d'Agriculture de Lozère, réunie en Session le 14 octobre 2016 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

CONSIDERANT :

- La faiblesse de la Taxe perçue par la Chambre d'Agriculture de Lozère : 1.048.695 €,
- Que le montant de cette Taxe est le **plus faible** de France, 3 fois inférieur à la moyenne des Chambres,
- Que cette Taxe ne couvre que 20% des dépenses et **36% des Frais de personnel**,
- Le prélèvement sur le fonds de roulement de la Chambre d'Agriculture de Lozère réalisé par l'Etat en 2015 à hauteur de 1 156 017€ **soit plus que le montant annuel de la Taxe** pour Frais de Chambre d'Agriculture : 1 048 695 €,
- La motion votée par la Session de la Chambre d'Agriculture de Lozère du 10 octobre 2014 qui alertait sur l'inadaptation du seuil de fonds de roulement retenu lorsque le montant de la Taxe est aussi faible qu'en Lozère,
- L'affirmation constante de l'Etat que ce prélèvement ne portait que sur « une partie des réserves **excédentaires** des Chambres d'Agriculture » (courrier du 16 novembre 2015 de Stéphane LE FOLL Ministre de l'Agriculture,...),
- Le décret du 17 avril 2015 relatif au Fonds National de Solidarité et de Péréquation du réseau des Chambres d'Agriculture qui indique comme première utilisation de ses ressources : « accorder des subventions aux établissements du réseau, spécialement à ceux disposant de **ressources insuffisantes** ... »,
- Le plan d'investissement en locaux professionnels sur les pôles territoriaux de Marvejols, Florac et Langogne recommandé par les audits de la Direction Régionale des Finances Publiques, et du CGAER, voté par la Session et approuvé par le représentant de l'Etat,
- La volonté du Bureau de la Chambre d'Agriculture de Lozère de conforter notre présence territoriale sur les pôles.

DEMANDE

- Une dotation de trésorerie de 600.000 € pour corriger le prélèvement trop élevé sur fonds de roulement réalisé en 2015 qui a déséquilibré la trésorerie courante de la Chambre d'Agriculture de Lozère,
- Une subvention annuelle de 400.000 € pour améliorer les ressources propres de la Chambre nettement insuffisantes aujourd'hui pour financer les missions de service public et d'intérêt général qu'elle doit remplir. Ce financement pourrait être dégressif et progressivement remplacé par une augmentation du montant de la Taxe collectée en Lozère si les autorisations exceptionnelles de majoration sont accordées
- L'attribution d'une subvention complémentaire de 100.000€ du Fonds National de Solidarité et de Péréquation du réseau des Chambres d'Agriculture pour conforter le plan d'investissement en locaux professionnels à Langogne.

Délibéré à Mende, le 14 octobre 2016,

La Présidente
Christine VALENTIN

